



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 03/08/17

Département de l'environnement

Références : /
Dossier suivi par : Brigitte Lambert
Tél. (+352) 24556-552
E-mail : potable@eau.etat.lu

Objet : Levée de la phase vigilance concernant l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine pendant la période estivale 2017

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,

Face à un déficit considérable en précipitations durant l'hiver hydrologique 2016/2017 et d'une consommation très élevée durant les derniers mois dues à la chaleur, une « phase vigilance » a dû être déclenchée fin mai 2017, afin d'empêcher une pénurie en eau destinée à la consommation humaine (circulaire n°3490 du 31 mai 2017).

Dès le début des vacances scolaires et du congé collectif, la consommation en eau potable a baissé. Il s'y ajoute que les prévisions météorologiques pour le Grand-Duché de Luxembourg ne prévoient pas de canicule dans les semaines à venir. Un nouveau pic de consommation en eau potable n'est ainsi guère probable.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'est dorénavant plus nécessaire de maintenir en vigueur la « phase vigilance » au niveau de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Il va sans dire que tout gaspillage d'eau potable est tout de même à éviter.

J'apprécie les efforts collectifs de réduction de la consommation qui ont été faits pendant la « phase vigilance ». Grâce à la bonne collaboration des communes et des citoyens, une phase orange au niveau national a pu être évitée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Environnement,


Carole Dieschbourg

150-000008-20040555-FR



4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824
Fax (+352) 40 04 10

Adresse postale
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu